Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 11 Rajeb 1445
23 Janvier 2024

N° 10

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **140**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **142**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **146**
Homologation de résolutions **147**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **147**
Avis aux créanciers..... **153**
Convocations
Sociétés anonymes **153**
Divers
Avis au public..... **156**
Actes Administratifs
Avis au public **158**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Exploitation de gîtes ruraux

Société "Le Rocher du Cap" S.A.N

Au capital en cours d'augmentation de capital de 800.000 Dinars à 1.600.000 Dinars

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 1696861 M

Suivant PV de l'AGE en date du 27.11.2023, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 25.12.2023, Quittance n°M075482, enregistrement n°23502640 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises en date du 16.01.2024 quittance n°AC26102024, il a été décidé une augmentation du capital social de 800.000 Dinars en numéraire par l'émission de 80.000 actions de 10 Dinars chacune et dont voici ci-après les autres caractéristiques :

Montant du capital social à souscrire : 800.000 Dinars.

Prix d'émission : au pair, soit 10 Dinars par action, payable pour les actions souscrites, à raison de 5,000 Dinars, représentant la moitié.

Durée de la société : 99 ans

Aucun avantage particulier stipulé dans les statuts.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : conformément aux lois et aux statuts.

Stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : conformément aux lois et aux statuts.

Dépôt des fonds provenant de la souscription : les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés au compte n°11006000161508478820 ouvert auprès de la banque "UBCI" agence Manouba.

Délai ouvert pour la souscription : 15 jours avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2024T00051SANB2

Notice d'information au public

(Suivant l'article 164 du code des sociétés commerciales)

Société L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

Capital : 0 Dinars

Identifiant Unique : 0000495 N

Après avoir réduit le capital social à zéro pour résorber les pertes antérieures, l'assemblée générale extraordinaire a décidé une augmentation du dit capital en numéraire réservée à six actionnaires et une personne physique étrangère à la société, et ce comme suit :

- Forme juridique de la société : Société Anonyme.

- Augmentation du capital social d'un montant de : vingt-sept millions neuf cent vingt-sept mille cinq cent dinars (27 927 500 DT) en numéraire, à libérer intégralement lors de la souscription par des versements en espèce et conversion d'une créance.

- Siège social : 6, Rue Jugurtha, Zone Industrielle - Ben Arous.

- Objet social : Forage d'eau.

- Durée : 99 ans.

- Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation du capital qui a fait l'objet du procès-verbal de l'AGE tenue le 25/12/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 29/12/2023 sous le n°23506251, Quittance n°11329, a été déposé au centre national des entreprises (Ben Arous) le 15/01/2024 sous le numéro : AC 0282024.

Nombre d'actions à souscrire : 5585 500 actions d'une valeur nominale de cinq dinars (5 DT) chacune, à libérer intégralement lors de la souscription par des versements en espèce et par conversion de créance, elles seront réservées aux personnes physiques et aux personnes morales suivantes :

1- L'actionnaire : la Société la Financière Wided SICAF SA, son identifiant unique au RNE n° : 0433556 P.

2- L'actionnaire : La Caisse des Dépôts et Consignations «CDC», Etablissement public, de droit tunisien, son identifiant unique au RNE n° : 1224377 G.

3- L'actionnaire : M. Souhail Hachicha, titulaire de la CIN numéro : 00268918.

4- L'actionnaire : M. Sami Hachicha, titulaire de la CIN numéro : 00270721.

5- L'actionnaire : Madame Sonia Hachicha épouse Khouaja, titulaire de la CIN numéro : 00349924.

6- L'actionnaire : M. Abderrahim Tmar, titulaire de la CIN numéro : 00438044.

7- La personne physique étrangère à la société : M. Kais Hachicha, titulaire de la CIN numéro : 08733802.

- La valeur nominale des actions à émettre : Cinq dinars (5 DT) l'action.

- Apport en nature : Aucun apport.

- Avantages particuliers : Aucun avantage.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Conformément aux dispositions statutaires.

- Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires.

- Délais de souscription : Dans un (01) mois à compter de la date de la publication de cet avis au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Convocation aux assemblées générales : Par le conseil d'administration.

2024R00131SANB2

Lipp-Distribution SA

Société anonyme

Au capital de 21.470.860 DT

Siège social : 28 rue 8601 - ZI La Charguia - 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0430038H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 août 2023, enregistré à la RF Charguia 15/12/2023, quitt n°125942, enreg 23710166, il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission de l'administrateur M. Yannick CHALMÉ.

- Ratification de la nomination de M. Alexandre MENAIS comme nouvel administrateur pour la période restant à courir du mandat de l'administrateur démissionnaire soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

- Renouvellement des mandats des administrateurs suivants :

Mme Michèle BISMUTH, M. Peter BISMUTH, Mme Jacqueline BISMUTH, M. Pierre-olivier MORLAAS, M. Damien GROS, M. Alexandre MENAIS et la Société BOUGEROLLE.

Et ce pour une période de trois (3) ans expirant avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Et Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 août 2023, enregistré à la RF Charguia 15/12/2023, quitt n°125946, enreg 23810167, il a été décidé de renouveler le mandat de Mme Michèle BISMUTH en tant que Directrice Générale de la société avec les pouvoirs les plus larges et le mandat de M. Peter BISMUTH en tant que Président du Conseil d'Administration, et ce pour toute la durée de leurs mandats d'administrateurs, soit jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Des exemplaires originaux des procès-verbaux sus-indiqués ont été déposés au Registre National des Entreprises le 21/12/2023 sous le n°2023186508.

2024R00137SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

NG TECHNOLOGIES

Société anonyme

Au capital social de 1.664.000 DT

Ne faisant pas appel public à l'épargne

Siège social : A6 Immeuble les Orangers Rue Lac d'Annecy Les Berges du Lac CP 1053, Tunis

Matricule fiscal : 1443218 L/A/M/000

Montant de l'augmentation du capital social : 293.650 DT en numéraire, majoré d'une prime d'émission de 209.960 DT.

Objet social : Activités informatiques.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 novembre 2023 a été déposé au Registre National des Entreprises le 24 Novembre 2023 sous le numéro AC011642023.

Nombre d'actions à souscrire : 29.364 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer entièrement en numéraire.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT par action.

Prime d'émission : 7,150 DT par action émise payable dès la souscription.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la BIAT, agence Montplaisir, dans le compte sous le numéro 080430130715000912 72.

Délai de souscription à titre irréductible : au minimum 30 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne et au maximum le 31 janvier 2024, sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2024400096SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société - IMMOBILIERE MAISSA SARL

Capital social : 240.000DT

Siège social : 2, avenue Habib Bourguiba cité Bougatfa - Sidi Hssine

IU : 898088M

Suivant P.V du CA du 02/01/2024 enregistré à la recette de Sidi Hssine le 12/01/2024 sous le n°24700179 Quittance n°M006845, il a été décidé de renouveler le mandat du gérant de la société Madame Chaib Zakia pour trois années qui commencent le 01/01/2024 et finissent le 31/12/2026.

Un exemplaire dudit P.V a été déposé au Registre National des Entreprises le 16/01/2024 sous le n° 20243619.

2024400097SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte en date du 27/12/2023 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 02/01/2024 Quittance n°000095, enregistrement n°24200001 Mme Boukriai Om Saad a vendu à Mme Abda Hinda tout le fonds de commerce de vente des cadeaux sis à l'avenue de l'Indépendance Zaghouan.

Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 4/01/2024.

2024T00016FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte Notaire du 22 décembre 2023 rédigé par le notaire maître Hanen Al Blili et maître Mohamed DAASSE au tribunal de première Instance de ben Arous enregistré à la recette des finances de Ben Arous sous le numéro de dossier 04613 page n°19 Monsieur Kais Ben Ali Hédi GUEMRI (C.I.N n° 00294895) a donné en donation la totalité du fonds de commerce à sa Mère Madame Saida Bent Sassi Kachouri (C.I.N n°01050046) et Représentée par sa fille qui a accepté pour son compte Madame Faten Ben Ali Hédi GUEMRI (C.I.N n°07053171) tout le fonds de commerce situé au n°45 Rue Ali Darghouth Beb Bhar - 1000 Tunis, exploité «Café» RNE 1783807 T

Les oppositions sont acceptées entre les mains du bénéficiaire à son adresse de fonds de commerce situé au n°45 Rue Ali Darghouth Beb BHAR - 1000 Tunis dans un délai de (20) jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés le 17/01/2024

2024R00114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un contrat de vente d'un bien commercial constaté par la signature de la commune Nord de Gafsa le 20/11/2023, enregistré à la recette des finances de Gafsa sous le numéro de récépissé M067803 et numéro 23209134 le 21/12/2023; Moez bin Muhammad Al-Eid bin Khair Al-Din Abdel Salam, propriétaire de B.T. n°06225529 a vendu à M. Fawzi bin Abdul Latif bin Tlili Darwish, propriétaire de PT et n°06133631, la totalité de l'actif commercial représenté par la boutique n°47, préparé pour la vente de viande, situé au marché central de Gafsa.

Le présent avis a été publié au journal «Chourouk» le 18/01/2024, les oppositions sont recevables entre les mains de l'acquéreur, élisant domicile au local du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de 20 jours.

2024R00133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 02/01/2024, enregistré à la recette des finances de Midoun le 3/01/2024, quittance n°M000751, enregistrement n°24200055, Mohamed Bechr, domicilié à Beni Maaguel, Seduikech, Djerba, identifiant unique 1729834Q, a vendu à Touta de matériaux de constructions, SARL en cour de constitution, représentée par son gérant, Mohamed Bechr, ayant son siège à Beni Maaguel Midoun Djerba, le fonds de commerce sis à Touta Mahboubine Djerba, destiné à la vente des matériaux de construction.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 11/01/2024 au journal quotidien Achourouk.

2024R00139FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé du 21/11/2023 enregistré à la recette des Finances Menzel Bouzelfa le 22/11/2023 (quittance n°M038379 enregistrement n°23201895 Monsieur Habib Elghedhri cin 00612577 a vendu à Noureddine Farhat c i n 01816200 la totalité du fonds de commerce RNE n°0174025X avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité d'une pâtisserie sise au marché Municipal Menzel Bouzelfa.

Toute opposition devra se produire entre les mains de Noureddine Farhat à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au jort.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 18/01/2024.

2024R00140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé du 15/12/2023 enregistré à la recette des Finances Menzel Bouzelfa le 10/01/2024 (quittance n°M001711 enregistrement n°24200060 Monsieur

Yassine El Mahjoub cin n°09851162 a vendu à Jassem Jellelia c i n n°06369479 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité d'un café sis à l'avenue la République Menzel Bouzelfa.

Toute opposition devra se produire entre les mains de Noureddine Farhat à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au jort.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 18/01/2024.

2024R00141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé avec signature légalisée à la municipalité de Bouarguoub du 16-01-2024 enregistré à la recette des finances de Grombalia le même jour quittance n°M008208 enregistrement n°24200341 rédigé par maître Toumi Hosneddine titulaire de la carte d'identité nationale n°05130879 matricule fiscal n°PA729426V dont le cabinet est sis à l'avenue Habib Bourguiba immeuble Illyés Centre bureau 204 Grombalia, madame Feten bint Kalboussi Behri, titulaire de la carte d'identité nationale n°09770749 résidente à rue Tahar Haddad Grombalia a vendu à monsieur Moez ben Mohamed Ben Mosbah, titulaire de la carte d'identité n°04800458 résident à rue Houssine Triki Hammamet, la totalité du fonds de commerce consistant en une poissonnerie sise rue 18 janvier Grombalia ; objet de l'identifiant unique 1701871 A.

Les oppositions au payement du prix au vendeur sont reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne et ce au cabinet de l'avocat qui a rédigé l'acte de vente et mentionné ci-dessus.

Un extrait de cette annonce est paru au journal Achourouk du 19-01-2024.

2024R00142FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 4/01/2024 quittance numéro M01583, enregistrement n°24200070, à la recette de Mourouj; établi et singé le 02/01/2024 Monsieur Zouhair Barhoumi a cédé son fonds de commerce destiné à la location des voitures à la société Barhoumi Rent Car, les oppositions éventuelles doivent être adressées au bureau du maître Ouerchfani Maher sis au km 7, Chouchét Radés, immeuble mrad, 3ème étage dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 11/01/2024.

2024R00146FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié de donation rédigé par maîtres Farhat Khlaifi et Mongi Oueslati en date du 28/12/2023 enregistré à la recette des finances de Morneg le 17/01/2024 quittance n°M006481, Mr Noureddine Mouadhen a donné à son fils Mr Mehdi Mouadhen la totalité du fonds de commerce exploité dans l'activité de vente des articles de librairie, de papeterie et d'emballage en gros et en détail au local sis au 24 rue de la Commission Tunis sous le M.F. 000/C/A79430/X, les oppositions seront présentées auprès du donataire à l'adresse du local susmentionnée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 20/01/2024.

2024R00150FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation d'un fonds de commerce en date du 28/4/2022, rédigé par l'huissier de Sousse le Maître Abdelwahed Hagui et son assesseur le Maître Adel Ben Ameur, enregistré en date du 9/5/2022 à la recette des finances d'Akouda sous Quittance n°M018477, Mr Ahmed Ben Mohamed Ben Salem Ameri, titulaire de la CIN n°05580199, a cédé à sa femme : Mme Samira Bent Mahmoud Ben Mohamed Krid, titulaire de la CIN n°09301671, la totalité du fonds de commerce du local, destiné café catégorie «1» dénommé «Café Ahmed AMERI» (Identifient Unique N°1284081A) sise au n°9 Rue El Kods - Kalaa Sghira 4021 Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 16/01/2024.

2024S00052FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte du 12/01/2024, enregistré à Monastir le 16/01/2024 (N°24200365 - quitt. n°M004385), Mr Safwan Zghal résidant à la Zone Industrielle Monastir, a vendu à Mme Hayet Stambouli résidant à l'Av. Ali Bourguiba Skanes Monastir, le fonds de commerce exploité dans la vente du prêt à porter, sis au 4 Rue Moufida Bourguiba Monastir. Les oppositions se font à l'étude de Maître Besbes Mohamed Anis sise à la Rue d'Alger Monastir dans un délai de 20 jours de cette publication. Cette cession a été publiée au journal Echourouk du 18/01/2024.

2024S00079FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé signé en date du 5/01/2024 ; enregistré à la recette des finances de Monastir le 11/01/2024, n°M003281 quittance n°24200279, M Helmi Souid vend à Mme. Emna el Jerbi tout le fonds de commerce destiné à vendre des cigarettes, des journaux, des boissons avec tous les éléments corporels et incorporels du local à l'avenue Habib Bourguiba Monastir

publié au journal Echourouk le 20/01/2024 et toute opposition doit être faite entre les mains de M. Hehmi Souid ; son adresse avenue Habib Bourguiba Sehline Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2024S00082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 27 décembre 2023, enregistré à la recette des Finances de Monastir le 10 janvier 2024, sous le n°24200234, quittance n°M002843, Monsieur Foued Ben Ameur Ben Hassine Thaalbi de la CIN n°06793780, a vendu à la Société «JINEN NEGOCE ET COURTAGE» titulaire de Matricule Fiscal n°1657011H/A/M/000, Représentée par son représentant légal Monsieur Abdelati El Ahrach, la totalité du fonds de commerce avec tous ces éléments corporels et incorporels exploité en tant que «CAFETERIA ET FAST-FOOD» sis à C4 n°114 Monastir.

Cette vente a été publiée au journal «Le Quotidien» en français le 18/01/2024 (ip224/433) et au journal Achourouk en arabe le 18/01/2024 (ip224/433).

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de vingt jours de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024S00086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 12/1/2024 enregistré à la recette des finances de Monastir le 16/01/2024 sous n°24200393 quittance n°004792. Mme Fatima AYED, a vendu et cédé à Mr Karim Chaabane, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente produit alimentaire avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue de l'environnement - Khniss - Monastir. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet du ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 19/01/2024 sous n°11814.

2024S00089FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Slama Samir Avocat demeurant à l'avenue Farhat Hached Sahline, légalisé à la mairie de Sahline en date du 20/12/2023 et enregistré à la Recette de Sahline le16/01/2024 (n°24200169 reçu n°M003319), madame Nacira Sellem titulaire de la CIN n°04189736 vend à monsieur Rafik Sghair titulaire de la CIN n°04135510 le fonds de commerce dont l'activité consiste à la vente des produits alimentaires, demeurant à l'Avenue Taib M'hiri Route de Ouardanine Sahline.

Les oppositions doivent parvenir dans les 20 jours qui suivront l'avis qui sera publié au journal officiel de la République Tunisienne chez Maître Slama Samir, Avocat à la Cour, demeurant à l'Avenue Farhat Hached Sahline.

2024S00090FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En application d'un accord de règlement par compensation et suivant un acte sous seing privé rédigé par Maître Charfeddine Dhrifi le 27/12/2023 et le 23/12/2023 enregistré à la recette des finances Menzel Hayet le 9/01/2024 reçu n°M000457 enregistrement n°24200004 la société Général Distribution a vendu à la société Périmètre de gestion tout le fonds de commerce dont il est propriétaire existant au centre commercial pyramide du Lac destiné à tout commerce et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les objections sont acceptées entre les mains de la société périmètre de gestion à Menzel Hayet dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 16/01/2024.

2024S00092FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 18 Janvier 2024 enregistré à la recette des finances de Oueslatia en date de 18 Janvier 2024 sous le n°24200039 quittance n°M001737, Mr Hassene Abdaoui, a cédé à Mr Said Kharchoufi le fonds de commerce sis à cité de La Mosquée Oueslatia.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du 21/01/2024.

2024S00093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé portant signature légalisée le 9/01/2024 et enregistrée à la recette des Finances de Jebeniana le 9/01/2024 sous n°24200102 suivant Reçu n°M002801.

Madame Chahed Tefaha Demeurant à l'Avenue Aouled Haffouz n°24 Jebeniana Sfax CIN 01153367, a vendu à Melle Chatti Roua Demeurant à Jebebiana Sfax CIN 11143422 la Totalité du Fonds de Commerce avec tous ses éléments matériels et normaux du local sis à l'Avenue Habib Bourguiba Jebeniana Sfax. Destinée pour la Vente de téléphone et accessoires. R.C A0832072015.

Les constatations et autres appositions sont reçues entre les mains de la vendeuse à l'adresse sise en dessus dans des délais légaux à partir de la parution du présent avis au Jort.

Avis publié au Journal Le Quotidien le 17/1/2024 n°7016.

2024X00074FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ghorbel Mourad signé le 29/12/2023, enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 9/01/2024, sous le n°24200030, Mme Safi Ibtisem a vendu à Mr GHORBEL Rami la totalité du fonds de commerce du local situé à la route Teniour km 5.5 Teboulbi Sfax, pour vente produits alimentaires, du tabac et journaux. Les oppositions sont acceptées entre les mains du vendeur à son local situé à l'Av. Teboulbi n°727 Gremda Sfax dans un délai de vingt jours à partir de l'annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal "Le Quotidien" le 18/01/2024.

2024X00075FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/1/2024 enregistré à la recette des finances de Mahres en date du 11/1/2024 sous le n°24204074 quittance n°M002867 Jamel Sallemi titulaire de la CIN n°08799187 demeurant à Cité Enour Mahras a vendu à la société SALLEMI CONCEPTES SERVICES représentée par son gérant Nejah Smida titulaire de la CIN n°05342708 la totalité du fonds de commerce menuiserie bois et aluminium et exploité dans le local sis à la route de Gabès 1.5 Mahres.

Toute opposition doit se faire entre les mains du vendeur rue de Gabès km 1.5 Mahres Sfax.

Cette vente a été publiée dans le journal Le Quotidien du 18/01/2024.

2024X00076FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce daté le 3/01/2024 enregistré à la Recette des finances rue de l'Autriche le 4 Janvier 2024 Quittance 1282 Enregistrement 24200064, Monsieur Khaled Aouadi CIN n°07800226 a vendu à Monsieur Aymen Ben Zekri CIN n°07106669. Le fonds de commerce exploité comme commerce général, n°28 rue Beb El Khadra Tunis, toutes oppositions doivent être faites au bureau de maître Mohammed Hammami n°24 Avenue Madrid Bureau n°14 deuxième étage Tunis, et ce dans les vingt jours à compter de la publication du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée le 12/01/2024 aux journaux le Quotidien et Echourouk.

2024400080FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 06/01/2024 enregistré à la recette des finances Minihla le 15/01/2024, quittance n°M006815, enregistrement n°24200307, Achraf Ben Karai Ghorbal, titulaire de la CIN 07394912 demeurant à la route de Bizerte, km 4 cité ennasr Manihla Ariana a vendu à Mr Khalil Ben Aroussi Chelbi titulaire de la CIN n° 08099433 demeurant à la rue Ben Nizar Immeuble 30, appartement 6, 2, cité Ettahrir Tunis la totalité du fonds de commerce utilisé comme café de classe «1» situé à Cité Ennasr km4 Mnihla Ariana.

Les oppositions doivent parvenir dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse du Café.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 19/01/2024.

2024400106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing le 21/12/2023, enregistré à la recette des finances de la Goulette - Tunis le 25/12/2023 (Reçu N°131329, enregistrement N°23209650). Mme Asma Ben haj Brahim (CIN 08624352) a vendu à la Sté HART BUREAUX, siège social n°01 rue Mongi Slim l'Aouina - Tunis (M.F 1849563D) la totalité du fonds de commerce destiné à tous commerces sis au n° 01 rue Mongi Slim l'aouina - Tunis.

Toutes les oppositions doivent être adressées à l'acquéreuse à l'adresse du fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une copie de cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 20/01/2024.

2024400107FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Par acte sous seing privé daté du 9/01/2024 enregistré à la recette des finances rue Habib Thameur Tunis le 17/01/2024 sous le n°0506895 quittance n°M004096 Mr Noureddine Bey a loué à la Société BMA SHOP son gérant Mr Mohamed Amine Bey tout le fonds de commerce destiné à la vente de tous produit et notamment les produits alimentaires sis au n°13 rue Jamel Abdennaceur Tunis et pour une période d'une année (01) renouvelable débutant du 01/02/2024 finissant le 31/01/2025.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa du 19/01/2024.

2024T00054FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé datant le 29-6-2020, signé par les parties le 20 et 24 octobre 2022 et enregistré à la recette des finances Avenue de France Nabeul le 4-01-2024 sous n°24300035 quittance n°M001081, la société «CERAMIQUE GASTLI» (MF 0514994J) au nom de ses gérants Sami, Soufiène et Zied Gastli a loué au profit de la société «IDEALES LYCEE SECONDAIRE PRIVE» (MF 1423920R) au nom de son gérant Mourad Ghalleb le fonds de commerce pour l'exploitation dans l'enseignement secondaire privé dans toutes ses étapes et les services y afférents au local sis au Km2 route de Tunis Nabeul 8000. Les oppositions

seront faites chez le locataire au lieu d'exploitation de fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 12-01-2024.

2024R00134FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic

RESIDENCE SABRINE SIJOUMI

Suite du PV de l'assemblée du 24/02/2022 enregistré à la recette des finances Sijoumi du 29/11/2023 sous le n°23704459 Quittance n°M108831 a été élu les membres du syndic des propriétaires de La Résidence Sabrine Sijoumi.

Président : Koubie Faouzi

Secrétaire général : Ayari Fehd

Trésorier : Hammami Marouan

Membres : Khalfaoui Soumaya - Kamoudi Hassen.

2024R00128APSF1

Constitution d'une association

Dénomination de l'association : Association Culturelle «Yasmine d'Hammamet»

Siège : Boulevard du Koweït - Impasse Youssef Wahbi - Hammamet 8050

Objet : Culturel - Artistique.

Objectifs :

1- Contribuer à la valorisation du patrimoine culturel de la ville d'Hammamet

2- Contribuer à accompagner et affiner les talents musicaux des différentes générations

3- Introduire des chants tunisiens anciens et les redistribuer à travers les générations.

4- Œuvrer en vue de consacrer le sens musical afin de consolider l'énergie positive et l'espoir d'atteindre une vie meilleure.

5- Etablir des liens avec des associations similaires en Tunisie et à l'étranger.

Fondateurs :

1- Zarrouk Ramzi : Président

2- Chouchene Mouna : Vice-président

3- Jilani Olfa : Secrétaire générale

4- Zouitine Asma : Secrétaire générale adjointe

5- Kacem Samia : Trésorière

6- Attia Saoussen : Trésorière adjointe

7- Bacha Adel : Membre chargé de la logistique

8- Ben El Haj Ettaieb Sihem : Membre chargée des médias.

2024R00130APSF1

Constitution d'une association

Dénomination de l'association : Association de Consolidation du Commerce International en Tunisie (ICC Tunisia / CCI Tunisie).

Objet : Association de développement visant à consolider le Commerce International en Tunisie, le conseil et l'assistance des entreprises tunisiennes dans les domaines de l'exportation et de l'importation et en offrant un environnement adéquat pour les affaires et le commerce international.

Siège social : Maison du Banquier, 13 Avenue Omar Ben Kaddah, Montplaisir 1073, Tunis - B.P. 45, Tunis Belvédère.

Buts :

- Œuvrer pour la consolidation du commerce international en Tunisie;

- Œuvrer pour la participation aux congrès, conseils, commissions techniques de la Chambre de Commerce International ;

- Œuvrer pour étudier les questions qui seront présentées à la Chambre de Commerce International ou qui seront soulevées et les adapter aux caractéristiques nationales ;

- Contribuer par la fourniture des conseils et des informations, en cas de besoin, aux pouvoirs publics sur le développement du commerce international ;

- Œuvrer pour assurer un contact permanent avec le Secrétariat Général de la Chambre de Commerce International ;

- Œuvrer pour proposer des membres à la Cour Internationale d'Arbitrage relevant de la Chambre de Commerce Internationale et des membres du Comité d'Arbitrage et du Comité de Règlement des Différends relevant de la Chambre de Commerce Internationale conformément aux dispositions juridiques en vigueur;

- Œuvrer pour la vulgarisation des études, services et recommandations produits par la Chambre de Commerce Internationale auprès du milieu national des affaires ;

- Œuvrer pour organiser des séminaires, des rencontres, des formations et des événements en relation avec les buts de l'association.

Les fondateurs :

- MOUNA SAAIED, Présidente de l'Association de Consolidation du Commerce International en Tunisie (ICC Tunisia / CCI Tunisie).

- KHALIL CHEIBI, Vice-président de l'Association de Consolidation du Commerce International en Tunisie (ICC Tunisia / CCI Tunisie).

- AFEF NEILI, Secrétaire Générale de l'Association de Consolidation du Commerce International en Tunisie (ICC Tunisia / CCI Tunisie).

- ADEL CHAABANE, Trésorier de l'Association de Consolidation du Commerce International en Tunisie (ICC Tunisia / CCI Tunisie).

2024R00154APSF1

Constitution d'une association

Nom : Maison du scénario

Siège social : 3 résidence Amilcar, rue Hussein El-Saadaoui, Menzah 9, 1013 Tunis.

Objet : Culturel

Objectifs :

- S'efforcer de renforcer les capacités techniques et artistiques des créateurs dans l'écriture de scénarios, qu'ils soient professionnels, amateurs, étudiants des instituts ou producteurs dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel.

- Contribuer à la promotion des scénaristes tunisiens.

- Nouer des relations avec des associations similaires dans les objectifs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Présidente de l'association : Samia Amami

Secrétaire générale : Besma Eleshi

Trésorière : Hayfa Jamour

Date de dépôt : 16 novembre 2023

Numéro : RR414727633TN.

2024400090APSF1

Homologation de résolutions

ORGANISATION TUNISIENNE DE TRANSPORTS ET SERVICES

Siège social : 2ème Etage 90 avenue Carthage 1000 Tunis

MF : 1629155/R

En vertu de l'assemblée générale du 6/12/2023, enregistré à la recette des finances de Tunis le 11/12/2023 sous le n°23706343, quittance n°M075326, dont un exemplaire a été déposé au centre National du registre des entreprises le 17/01/2024 sous le n°20243969 et une copie au gouvernorat de Ben Arous le 12/12/2023 il a été décidé ce que suit :

Changement d'adresse du siège c de l'organisation et de l'activité sociale à la nouvelle adresse sis deuxième étage 90 avenue Carthage 1000 Tunisie

Un bureau exécutif de l'organisation a été élu comme suit :

- Rached Chmengui : Secrétaire général : Directeur exécutif de l'administration et des affaires juridiques

- Riadh Sahli : Secrétaire général adjoint chargé du règlement intérieur et de l'organisation de la conférence

- Imed Eddine Ben Salem : trésorier

- Wael Hichri : sous-secrétaire général

- Nassim Amri : sous-secrétaire général

- Mohamed Saleh Kadhaa : sous-secrétaire général

- Fraj Rakoubi : sous-secrétaire général.

2024R00132APSF2

Assemblée générale élective

Syndic des Propriétaires de La Résidence Essafa Bellevue El Ouerdia

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale élective du 15/12/2023, enregistré à la recette des finances rue du Sahel 45 Av de la gare Tunis, en date du 9/01/2024 sous le n°24700041, quittance n°M002310, il a été décidé :

1- L'approbation des rapports moral et financier de l'exercice décembre 2022 - décembre 2023 et donner quitus au président du syndic, le trésorier et tous les membres.

2- Nomination d'un nouveau président du syndic et deux membres pour une période de deux 2 ans comme suit :

- Monsieur Soufian Sehimi : Président

- Monsieur Lotfi Jebali : Trésorier

- Monsieur Sami Saidi : Membre

2024400102APSF2

Résidence l'oliveraie

Bhar Lazreg - La Marsa

Suivant P.V de l'AGE en date du 18/09/2023 enregistré à la recette des finances La Marsa le 29/09/2023 sous le n°23706050, quittance n°715957, Il a été décidé de nommer un nouveau comité de syndic :

- Mr Nabil Ben Abda : Président

- Mme Hédia Ben Mahjouba : Trésorier

- Mme Imtiaz Bellali : Membre observateur

2024400105APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Avis

"Etude Mtre Ben Oueghrem Taoufik avocat à la cour de cassation, située Complexe Ezzitouna Bloc B Av. de la Liberté n°96 Tunis, agissante en Avocat poursuivant l'exécution de l'injonction de payer n° 16482 délivrée par la cour de première instance de Ben Arous le 02 octobre 2019 au profit de créancière la Sté (EYA PLUS) représentée légalement par son gérant au siège social 133 bis et 135 Avenue de la République Hammam-Lif Ben Arous, son identifiant unique n°1280118D. Le dit avocat poursuivant met le public au courant qu'une vente aux enchères publique des parts indivises revenant au garant réel monsieur Hrizi Med ben Ali Ben Sliman dans la totalité de l'immeuble dénommé (Maria) objet de titre foncier n°94001/Tunis ; situé à Tunis juste à l'angle de la rue Sidi Ali Azouz n°22 et rue Ennayer où il est représenté par un bâtiment urbain à trois étages (R+2) contenant des appartements et des locaux commerciaux en deux façades . La mise à prix des parts saisies qui sont à l'ordre de 89.834 sur 168 parts est de (224 668 dinars 019 millimes). La saisie est infligée contre le débiteur" Sté Moderne Bureautique" demeurant au 42 rue Barrage Sidi Salem El Mourouj cinq 2074 Ben Arous, inscrite au registre de commerce sous le n°B259352018. La vente aura lieu le Mardi 20 février 2024 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis (1).

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine. Pour amples renseignements et voir le cahier des charges s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Ben Oueghrem Taoufik à son adresse précité. Tél n°98 324 270, ou au greffier du tribunal de première instance de Tunis (1) où est déposé le susdit cahier. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir s'il le faut l'autorisation préalable de Mr le gouverneur".

2024R00129VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Mohsni Abderrazak

Avocat à la cour de cassation

18, Rue de Marseille Tunis

Tél et Fax : 71.253.793

Poursuivant : Lassad Khalfaoui résidant à Radés Rue Imam chafai n°63 Cité Mohamed Ali élisant domicile en l'étude de Maître Mohsni Abderrazak Avocat à la cour de cassation, M.F 0676420W, 18 Rue de Marseille Tunis.

Parties poursuivies : 1) Arbia khalfaoui 2) Mehrez Khalfaoui résidant à Radés 2 Rue Zoubaier B Awam n°11.

Fondement de l'exécution : Jugement rendu par la cour de 1ère Instance de ben Arous sous le n°40780 le 6/12/2021 décidant que l'immeuble objet du titre foncier n°19992 Ben Arous n'est pas susceptible de partage et ordonnant sa pollicitation aux enchères publiques en une seule masse et le partage de son prix entre les ayants droit selon leurs quottes parts et les condamnant aux dépens y compris les honoraires de l'expertise évaluée à 1.500D000 en sus devenu définitif selon cert de non appel du 17/3/2022 et en vertu de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de b Arous n°91510 le 19/4/2023 nommant le même expert pour actualiser le prix évalué par elle à deux cent soixante douze mille dinars (272.000DT 000) mise à prix.

Description de l'immeuble objet de la poursuite :

L'immeuble est situé à Radés Rue Zoubaier B Awam n°11, local d'habitation de 272 m² objet du T.F n°19992 B Arous nommé Dar Khalfaoui constitué d'une maison se composant de 3 pièces, cuisine, WC et jardin patio pourvu d'eau et d'électricité.

Visite des lieux : Tous les jours.

Mise à prix : 272.000DT000.

Participation à la vente : Celui qui veut participer à l'adjudication doit le faire par l'intermédiaire d'un avocat et doit consigner le tiers de la mise à prix en application de l'art 425 C.P.C.C.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées dépendant du tribunal de première instance de ben Arous le jeudi 22/2/2024 à partir de 9 H.

N.B : Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître Mohsni Abderrazak et au greffe du tribunal pour prendre connaissance des cahiers des charges.

2024R00149VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

D'un bien immeuble immatriculé

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocate Maître Fatma Ben Gouider, dont M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débitrice saisie : La Société Travaux Sud Tunisie «SOTRASUD», en sa qualité de débitrice, S.A.R.L sise à la Résidence Osalis Garden, Mezzanine, Bureau BM5, Avenue Hedi Nouira, Ennasr 1, L'Ariana. RC n° B0315232007, Identifiant Unique 0852544S.

L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la cour de cassation, sise au 4 rue Mahmoud Matéri, Mutuelle ville 1002 Tunis, M.F 716624 F.

Bien mis à la vente : La propriété revenant à la débitrice saisie objet du Titre Foncier n°17892 Ariana dénommé «WIEM» située à Sidi Thabet, l'Ariana au niveau de la Z.I, d'une contenance de 1571 m² et à caractère industriel. L'accès se fait par la route liant Bejaoua et Sidi Thabet Route RVE S18 selon 5 B GPS suivant le plan établi par le service topographique au niveau la route secondaire de la Z.I niveau 3. Ses délimitations : du côté nord l'usine Brosse; Est l'usine Général Béton; Ouest l'usine du Plastique; Sud route publique de la Z.I. Elle est comprise par le plan d'aménagement de la Z.I Sidi Thabet. Elle consiste en un terrain nu de 1571 m² entourée par un siège extérieur en béton et brique avec une grande porte en fer forgé couleur bleue. Elle contient une construction d'à peu près 80 m² couverte et des débris d'un dépôt couvert en fer et dont les cotés en béton. Elle est dotée de l'électricité et de l'eau.

Mise à prix : Trois cent quatre-vingt-quatorze mille, cent et un dinars, 060 millimes (394.101,060) auquel s'ajoutent les frais.

Participation à l'adjudication : Il faut consigner au moins le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignations et des dépôts ou en présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- La surenchère devra se faire à travers un avocat.

- Les étrangers doivent au préalable avoir une autorisation d'achat délivrée par le Gouverneur habilité.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 19/02/2024 à partir du 9 heures du matin et heures suivantes à la chambre des criées près du Tribunal de Première Instance de l'Ariana, sis à la zone administrative, l'Ariana.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Pour plus d'informations, contacter l'étude de l'avocate poursuivante Me Fatma Ben Gouider.

- Pour consulter le cahier des charges s'adresser au Greffe du Tribunal (chambres des criées) de 1ère Instance de l'Ariana ou à l'étude de Me Fatma Ben Gouider.

2024R00151VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Avocat

Maître : YOUSSEF LAHMAR

Il sera procédé le lundi 26/02/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Bouzid Ben Amor Hamlaoui, demeurant à Ouled Amor -EL ALA - Kairouan, CIN n°07660456.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

La totalité des parts indivises soit 227 dans le TF 148191 Sousse relatif à la propriété dénommée "EL Hamd" d'une superficie totale de 21326 m², situé à Kalaa Sghira, Sousse. Il s'agit selon l'expertise de 227 parts Indivises consistant en un lot de terrain constructible limité par 2 voies au Nord et à l'Est, un terrain la cité où se situe le terrain est équipé en eau potable et en électricité sans être aménagé.

Mise à prix :

Quarante cinq mille quatre cent dinars (45.400 ,000 DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse2 situé à Sahloul ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix Indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00077VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Avocat

Maître : YOUSSEF LAHMAR

Il sera procédé le lundi 26/02/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Bouzid Ben Amor Hamlaoui, demeurant à Ouled Amor - EL ALA - Kairouan, CIN n°07660456.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

La totalité des parts indivises soit 144 dans le TF 15482 Sousse relatif à la propriété «ELHARIK 151» d'une superficie totale de 126352 m² située à Sousse sud. Il s'agit selon l'expertise d'un immeuble situé à la zone «El Anbar» cité El Manezeh Kalaa Sghira, limité au nord par Kamel Bousslema, au sud Wahid Jaiidi, à l'est Sami et à l'ouest rue ELANBAR. L'immeuble se compose d'un rez-de-chaussée contenant un hall, un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain et deux cours à l'arrière et à l'entrée.

Les 1er et 2ème étages se composent chacun d'un appartement composé d'un hall, un salon, deux chambres, une cuisine, une SDB, et deux cours une à l'Est et l'autre à l'Ouest.

Mise à prix :

Quatre cent trente quatre mille quatre cent dinars (434.400 ,000 DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse2 situé à Sahloul ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00078VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis. Direction régionale sise au 14 janvier Hammam Sousse.

Parties saisie : Jamel Ben Saad El Bedoui, commerçant, débiteur hypothécaire, demeurant à Sousse, 22 Impasse Ibn Rochd.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises d'une superficie de 341.8335 m² lui revenant dans la propriété sise à Zaouiet Sousse gouvernorat de Sousse, objet du titre foncier n°26713 Sousse dénommé «selma 701».

Mise à prix : la mise à prix des parts indivises est fixée à la somme de soixante et un mille cinq cent trente dinars 30 millimes (61.530.030 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 22/02/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S00084VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Lamia Bent Ali Ben Hammouda, Titulaire de la CIN n°02993543, demeurant à rue Avicenne n°104 M'Saken Est Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°156242 Sousse, parcelle n°80, consistant en un appartement sis au 1er étage de la résidence "BELLA RIVA", se compose d'un séjour, balcon, une chambre, salle de bain, cuisine intégré au séjour, d'une superficie de 57 m² et 114 parts des parties communes du 9586 parts, située à Hergla.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 19/02/2024 à 9h.

Mise à prix :

Deux cents dix mille neuf cent Dinars (210.900.000) avec les frais et honoraires fixés par le tribunal.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S00087VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Les héritiers de Feu Tijani Ben Mohamed Ben Kilani :

Sa veuve Fayza AL-Falfoul et ses enfants : Nader, Mohamed Raef.

Achraf, Manal et Mohamed, demeurant tous au 19 rue du premier juin Kalaa Sghira Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°23332 Sousse, parcelle n°374 d'une superficie de 746 m², située à Kalaa Sghira Sousse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 19/02/2024 à 9h.

Mise à prix :

Cent deux mille neuf cents quarante-huit Dinars (102.948.000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S00088VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Naceur Ben Bechir Ammar, demeurant au 14 Rue 14 Janvier Hammam Sousse, CIN n° 02823147.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°40172 Sousse d'une superficie de 28800 m², dénommé «ENNIL» sis à Kalaa Kebira.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 2 016 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 19/02/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S00091VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme,

siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax à sa direction régionale, inscrite au R.C sous le n°B187881996

Partie saisie : Ben Moallem Mohamed, ouvrier, titulaire de la CIN n°01313640, demeurant à la route de teniour km 6 kassas club Sfax 3022

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain situé à la route de Taniour, km 6, Kassas Club, Sfax, à environ 120 m de la route de Tbolbi. Sa superficie totale est de 335 m². Il comprend les bâtiments suivants :

- Une habitation dans le coin sud ouest du terrain, d'une superficie de 76,6 m², comprenant un hall, 2 pièces, bloc sanitaire, une cuisine, et une salle à manger menue d'une lave mains.

- Entrepôt dans le coin nord Est, d'une superficie de 53,6 m²

- Une structure de bâtiment couverte, d'une superficie de 89,8 m², comprenant 2 étages couverts, chaque étage d'environ 104 m² de superficie

L'étage supérieur contient également 9 colonnes en béton armé sans toit

Le terrain est limité du sud par Najib Ben Moallem, de l'Est par Derbal, du nord par Maher Néji et de l'ouest par une entrée d'où il est accessible.

La mise à prix : 173.600.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 26/02/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00077VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Compagnie internationale Arabe de recouvrement «C.I.A.R», Société anonyme, siège social 10 rue pierre de Coubertin 1er étage Tunis et à Sfax en sa succursale à rue Salem Harzallah, R.N.E n°0751191B remplaçant la B.I.A.T en vertu d'une convention de cession de créance n°25 datée du 31/12/2019 enregistrée à Tunis le 11/5/2020 et signifiée par l'huissier notaire Mohamed Abdelmouleh le 29/9/2020 sous le n°66493.

Partie saisie : Hinda Ben Abderrahman Belgaroui, titulaire de la CIN 05373305, sis à la route de Gabès cité elmoez n°808 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim ayant son étude à rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

Le 1/6 dans l'indivision d'un terrain agricole désigné selon le rapport de l'expert par «la première propriété», qui est située à route Menzel Shaker, km 50, région Bouthadi Sfax, à quelques kilomètres de la route principale de Menzel Chaker, d'une superficie totale d'environ 14 000 mètres carrés (14 Ar), boisée de 33 grosses racines d'oliviers réparties sur 3 lignes.

Le bien est délimité de l'Est par héritiers Abid puis une entrée d'où il est accessible, du sud par Atilla, de l'ouest par héritiers Mongi Njeh et du nord par héritiers Belgaroui.

La mise à prix : 13.750.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 28/02/2024 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00078VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après saisie immobilière

Etude Maître Sami Kallel

Avocat à la cour de cassation

28 Avenue Taeib Mhiri Sfax

Date et lieu de l'adjudication :

Il sera procédé le mercredi 28/02/2024 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 sis au 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax. Et conformément au cahier des charges objet de l'affaire n°1661 à la vente aux enchères publiques.

Partie poursuivante :

agro combinat chaal, en la personne de son représentant légal, demeurant dans son siège à ELchaal elgraiba Sfax.(poursuivant)

Partie saisie :

Frej ben Ahmed Hadriche, demeurant au café tour Effel route l'Afrane km5 Sfax titulaire de la CIN numéro 01057248. (Débiteur)

Avocat poursuivant :

Maître Sami Kallel : Avocat à la cour de cassation demeurant à 28 Rue Taeib Mhiri Sfax.

Immeubles saisis :

1er immeuble :

La totalité de l'olivette pouvant contenir 150 pieds d'oliviers sise à Esswaed ettorba localité d'Agareb Sfax, limitée au sud est par les fils ben Khedher, au nord par Hsan ben hadj Belgecem et héritiers ben Gharbia d'une part et d'autre, au sud ouest par Fakhfakh et au nord ouest par la route d'où son entrée devançant les héritiers Ben Jouira.

Mise à prix pour ce 1er immeuble :

Deux cent quatre vingt dix mille dinars (290.000,000 DT) pour ce 1er bien saisi conformément au rapport de l'expert Mohamed Ben Saiida du 24/3/2023 constitué en vertu de l'ordonnance du président du tribunal de 1ère instance de Sfax2 du 30/1/2023 sous le numéro 14194.

2ème immeuble :

La totalité de l'olivette de superficie 26770 m² sise à la forêt de Sfax à elkadhelet km 11 Sfax à la ceinture reliant les routes de l'aéroport et Menzel Chaker, Mesurant au sud ouest du coté nord est 201 m et du coté sud ouest 213 m. Et mesurant du coté nord ouest au sud est 140 m et du coté nord ouest 117 m, limitée au sud est par son entrée et Gargouri et

Bouzgenda et actuellement par Fathi Kallel et Chaabouni, au nord est par Moalla et actuellement par Koubaa et au nord ouest par Hammadi Zouari et au sud ouest par une autre entrée de largeur de 6 m d'où se fait son accès.

Mise à prix pour ce 2ème immeuble :

Cent quarante deux mille dinars (142.000,000 DT) pour ce 2ème bien saisi, Conformément au rapport de l'expert Mohamed Ben Saiida constitué en vertu de l'ordonnance du président du tribunal de 1ère instance de Sfax2 du 30/1/2023 sous le numéro 14194.

La visite des deux immeubles objet de la saisie :

La visite des deux immeubles se fait aux jours et heures de travail.

2024X00083VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Chafik Jamoussi

Immeuble ribat el medina 3ème étage n°312 bab jebli Sfax

Poursuivant : Société Internationale de Recouvrement des créances «I.R.C» représentée par son directeur général immatriculé sous le n°723717 son siège social au 19 rue Mustpha Abdessalem Menzah5.

Partie saisie : Habib Guiaa commerçant son adresse route Gremda km 3.5 sidi Abbes Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Chafik Jamoussi avocat son adresse début route Gremda immeuble ribat madina 3ème étage apt 312 Bab Jebli Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : l'ensemble d'un terrain rectangulaire nu clôturé de deux façades nord et est d'une superficie 182.5m² (25 m*7.30m) situé à la route de Tunis km 6 avenue Jamel Abdennaceur Sakkit Ezzit délimitée au nord avenue publique et l'est Mohamed Kchaou et au sud ouest Mohamed Zribi.

La mise à prix : trente et un mille neuf cent sept dinars et cinq cent millimes (31 937.500d).

Date et lieu de la vente : lundi 12 février 2024 à 9 heures du matin à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax avenue Aboulkacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour au cour des heures de travail.

2024X00088VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Merghmi Antar

Avocat

11 Rue Sakiat Sidi Youssef Jendouba

MF : 1050827Y

Parties poursuivantes les héritiers de Salah ben Mohamed ben Brahim Chorfi qui sont sa veuve Zakiya bent Salah ben Hmida ben Ali Kaskas Sfaxi et ses fils Anis, Bassem, Samiha et Imen demeurant à Jendouba leur adresse est désigné au bureau de leur avocat cité.

Partie saisie : Rachid ben Mustapha ben Mohamed Mohsni ; entrepreneur demeurant à la rue Abou Firas el Hamdani Jendouha.

Avocat poursuivant : Maître Merghmi Antar Avocat près la cour de cassation demeurant au 11, Rue Sakiat Sidi Yousef Jendouba.

L'immeuble saisi : il s'agit de la totalité de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°3794 Jendouba nommé «Brinisa 1» sa superficie est de 282 mètres carrés situé à Jendouba ville précisément rue Ibn al Moukaffaa et rue Kmais el Hajri à coté du terrain municipal de Jendouba sur la propriété il y a une villa de deux étages le rez-de-chaussée est d'une superficie couverte de 282 mètres carrés composée de quatre locaux commerciaux loués pour autrui. Le premier local est loué par Mustapha el Gazouani exploité pour la vente des vêtements sportifs sa valeur est 140.000 dinars le deuxième est loué par une personne, nommée Ochchi exploité comme un salon de coiffure sa valeur est fixée à 40.000 dinars. Le troisième locale est exploité pour la vente des sucreries de Kairouan sa valeur est de 75.000 dinars, le quatrième est loué pour Mr Mohsen el Ochchi exploité par lui pour la vente des fruits secs sa valeur est fixé à 70.000 dinars. Il existe encore un studio exploité par la partie saisie. Le premier étage sa superficie est de 240 mètres carrés constitués de trois chambres à coucher un salon, une cuisine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée 831.380.000 dinars outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 27/02/2024, à 9h devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de Première instance de Jendouba La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix. Pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur. La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine où se trouve l'immeuble et pour de plus amples renseignements contactez l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Jendouba.

2024400109VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Poursuivant : La BIAT en la personne de son représentant légal, demeurant 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B187881996.

Partie saisie : Société MENUISERIE EN ALUMINIUM «MENUI ALU» en la personne de son représentant légal, S.A. immatriculée au registre de commerce sous le n°B112681997, M.F : 6649P, ayant son siège social à El Khélidia.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près de la cour de cassation, (M.F. 426117B/A/P/000) domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II - 4ème étage 1082 Tunis.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n°5482 Ben Arous sis à El Khélidia Ben Arous comprenant une usine et des ateliers pour le découpage et la préparation du marbre. Il se compose de deux parcelles :

- La première parcelle porte les n°51 et 53 d'une superficie de 10030 m² et comprenant des ateliers et des entrepôts en tôle renforcée et charpente métallique d'une superficie de 3835 m². Elle comprend également un local administratif accessible par des escaliers ainsi que des locaux au rez-de-chaussée, un parking et un atelier en dalle d'une superficie totale de 781m² et dans un état moyen.

- La deuxième parcelle porte le n°55 d'une superficie de 9070 m² et comprenant un atelier, un local et des entrepôts en tôle renforcée et charpente métallique ainsi qu'une autre partie en briques et un toit en tôle comprenant une administration et deux entrepôts d'une surface totale bâtie de 4446 m².

Le sol et en carrelage ordinaire. L'atelier et les entrepôts sont dans un état moyen alors que l'administration est dans un état excellent. Elle comprend également un local en dalle composé d'une chambre pour le gardien et d'un transformateur électrique d'une superficie de 99 m².

La superficie totale de l'immeuble est de 19100 m².

Mise à prix : 3.226.587,600 Dinars (après réduction de 40%) à laquelle s'ajoutent les frais et honoraires taxés à l'audience du 28/12/2023 soit la somme de 3.273,615 Dinars ainsi que les frais et honoraires qui seront taxés à la deuxième audience.

Date et lieu de la vente : Jeudi 22/02/2024 au tribunal de première instance de Ben Arous sis à Ben Arous à partir de 9h du matin.

Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) et pour les étrangers il est obligatoire d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2024400112VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure de distribution

Tribunal de 1ère instance de Ben Arous

Affaire N°113/2024

En vertu de la décision émanant du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 11/01/2024, ordonnant l'ouverture des procédures de distribution de la somme consignée à la caisse des dépôts et consignations de la République Tunisienne sous le n°R004634 datée du 01/6/2017 et suite à la demande de distribution effectuée par la SOFINREC au nom de son représentant légal et par l'assistance de Maître Dalenda Aouem Sahnoun son avocate demeurant dans son cabinet rue Aboubakr El Bakri Imm Luxor II 3ème 2ème étage B3.1 Montplaisir Tunis.

Tout créancier qui entend participer à la distribution de somme sus-indiquée doit produire, à peine de forclusion, dans les trente jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel ses titres de créance par avocat au greffe du tribunal.

L'article 468 CPCC prévoit «dans les 30 jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la disposition des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créances au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu».

Cette annonce a été rédigée selon les dispositions des articles 466 et 468 du CPCC.

2024R00138VEPA2

Faillite

Société Imprimerie Graphique du Centre IRIS

Société anonyme

Sise à La zone industrielle enfidha 2 Sousse 4030

Matricule fiscal : 1009219 Q

Affiliation CNSS : 216025-06

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Sousse 2 décidant la faillite de la société imprimerie graphique du centre IRIS et la nomination de Mr Mohamed Ben Mongi Braham en qualité de syndic de faillite sous contrôle de juge commissaire Mme Fatma Ezahraa Baday.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances dans un délai de 15 jours de la date de la parution de cet avis au liquidateur à l'Avenue Abdelkader Daghrir El Ghrabi 4011 Hammam Sousse.

Téléphone : 94 606 666

2024S00080VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ZITOUNA PAIEMENT

Société anonyme

Au capital de 24 000 000 dinars

Siège social : Bloc A Immeuble Hajer Rue du Lac Victoria et Rue du Lac Neusiedl Les Berges du Lac 1 Tunis

Identifiant Unique : 1720549Z

Le Conseil d'Administration de Zitouna Paiement, réuni le 17 janvier 2024, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 12 février 2024 à partir de 10 heures, au 7ème étage de l'Immeuble Majda, Rue de la Feuille d'Erable, cité des Pins. Lac II, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation du contrat de location;

2. Questions diverses;

3. Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Zitouna Paiement durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2024R00143SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ZITOUNA PAIEMENT

Société anonyme

Au capital de 24 000 000 de dinars

Siège social : Bloc A Immeuble Hajer Rue du Lac Victoria et Rue du Lac Neusiedl Les Berges du Lac 1 Tunis

Identifiant unique : 1720549Z

Le Conseil d'Administration de Zitouna Paiement, réuni le 17 janvier 2024, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 12 février 2024 à partir de 9 heures, au 7ème étage de l'Immeuble Majda, Rue de la Feuille d'Erable, cité des pins. Lac II, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social;

2. Modification corrélative des statuts;

3. Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Zitouna Paiement durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2024R00144SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Tourisme HOTEL SAMARA

SA au capital de 5.078.985 Dinars

Siège social : Av George Gorce Sousse

RNE : 0004759L

MF : 004759LAM 000

Messieurs les actionnaires de la société de Tourisme HOTEL SAMARA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 17 février 2024 à 11H au siège de la Société, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de l'activité du conseil d'administration et du commissaire aux comptes des exercices 2021 et 2022

2) Approbation des états Financiers 2021 et 2022 et affectation des résultats

3) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

4) Quitus aux administrateurs

5) Approbation sur le lotissement du Terrain

6) Questions diverses.

2024S00081SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mehdoui de Promotion Immobilière

SA au capital de 9.741.855 Dinars

Siège social : Av George Gorce Sousse

RNE : 1032133

MF : 1032133 WAM000

Messieurs les actionnaires de la société de Tourisme HOTEL SAMARA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 17 Février 2024 à 12H au siège de la Société, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de l'activité du conseil d'administration et du commissaire aux comptes des exercices 2021 et 2022

2) Approbation des états Financiers 2021 et 2022 et affectation des résultats

3) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

4) Quitus aux administrateurs

5) Questions diverses.

2024S00085SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE ROYAL INVESTISSEMENTS

ET PARTICIPATIONS HOLDING S.A

Siège social : 1, Rue du Travail Immeuble Tej El Molk Zone Industrielle Le Kram Tunis

Matricule Fiscal : 1328002A

Les actionnaires de la Sociétés sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra le jeudi 15 février 2024 à 10 heures à la Rue de la Falaise Rouge Carthage Amilcar, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital par conversion de créances ;

- Modification de l'objet social et de la dénomination sociale de la Société;

- Transformation de la forme juridique de la société en SARL;

- Questions diverses.

2024400098SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société D'injection du Plastique Alimentaire

Société anonyme

Capital : 7.550.000 dinars

Siège social : 6, avenue Kheireddine Pacha - Tunis

MF : 0868350Q/A/M/000

CNSS : 00168210-12

Messieurs les actionnaires de la société D'Injection Du Plastique Alimentaire SIPA SA, société anonyme au capital de 7.550.000 dinars dont le siège social est 6 Avenue Kheireddine Pacha Tunis, titulaire de l'identifiant unique n°0868350Q, se sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 13 février 2024 à 10 h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription

2- Augmentation de capital

3- Suppression du droit préférentiel de souscription

4- Modification corrélative de l'article 6 des statuts

5- Mise à jour des statuts conformément à la loi en vigueur

6- Délégation de pouvoirs au conseil d'administration

7- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités da publication légale.

2024400099SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Afrique Marbre

SA au capital de 160 000 Dinars

Siège social : 29 rue de la République THALA

IU : 0827530 R

La société convoque ses actionnaires pour assister à l'AGE qui aura lieu au tribunal de première instance de Jendouba le Jeudi 21 Février 2024 à partir de 9H 30 afin de délibérer sur l'ordre jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de l'auditeur externe des années de 2012 à 2022

- Approbation des états financiers et des rapports de gestion des années de 2012 à 2022

- La réduction du capital

- Augmentation de capital avec suppression de DPS

- Nomination des Membres de Conseil

- Nomination du PDG

- Nomination d'un Commissaire aux comptes 2023 à 2025

- Pouvoir au Conseil d'Administration

- Modification des statuts

- Procuration des pouvoirs.

2024400101SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE OLYMP RECOUVREMENT

Société de Recouvrement de Créances régie par la loi n°98-4 du 2 Février 1998

Société anonyme

Au capital de 300.000 Dinars

Siège social : N°36 Avenue Hédi Karray Immeuble LUXOR Ennasr 2 Ariana

Identifiant Unique RNE : 1208907S

Les actionnaires de la Société OLYMP RECOUVREMENT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le jeudi 15 février 2024 à 11H à la Résidence DORIMED 2 Bureau n° 1.6 Avenue Fattouma Bourguiba La Soukra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue des Assemblées Générales Ordinaires Annuelles,

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion des exercices 2020, 2021 et 2022,

3. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022,

4. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022,

5. Affectation des résultats des exercices 2020, 2021 et 2022,

6. Quitus aux membres du conseil d'administration,

7. Nomination ou / Renouvellement des mandats des administrateurs,

8. Désignation ou / Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

9. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024400103SANB3

Convocation à l'A.G.O

Société Giktis Tourisme

S.A. au capital de 3.350.000 D

Siège social : Hôtel Giktis Z.T. Sangho 4170 Zarzis BP n°390

Matricule fiscal : 345429 Q/A/M/000

Matricule CNSS : 206546-33

Messieurs les actionnaires de la Société Giktis Tourisme sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 Février 2024 à 10h au siège de la société LAFICO TUNISIE sis au 83 Avenue Mohamed V Tunis Belvédère à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode, et du délai de convocation à l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen du rapport d'activité et des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31/12/2022.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de la société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

7. Cooptation d'Administrateurs.

8. Fixation du montant des jetons de présence pour chaque Membre du Conseil d'Administration.

9. Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Il est porté à la connaissance des Actionnaires que les états financiers de l'exercice 2022 ainsi que la liste des Actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024400104SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Skanès Palace International (en liquidation)

S.A - Capital 6.195.000 dinars

Identifiant unique : 0038242T

Messieurs les Actionnaires de la Société Skanès Palace International (en liquidation) sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 20 février 2024 à 10H au siège social de la Société Tunisienne de banque - Rue Hédi Nouira - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport du liquidateur

2- Lecture du rapport de commissaire aux comptes sur les états financiers de l'année 2023.

3- Approbation des états financiers de l'année 2023.

4- Affectation du résultat pour l'année 2023.

5- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

2024400110SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Madame Safia Bent Hmaied Ben Ali Doss déclare et annonce par la présente la perte de son titre de propriété qu'elle a été délivrée de la conservation foncière de Sousse n°03/1780 objet de la propriété titre foncier n°92637 Sousse.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 12/12/2023.

2024S00076DIVD2

Avis

Mer Nizar Mnif annonce que son titre de propriété d'un terrain de 7049.96 m² situé à Route Ain km 17 Sfax, provenant du Partage le 30 Mars 2008 dressé par les notaires Abdelaziz Bouattour et Tawfik Ben Ayed a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2024X00079DIVD2

Avis

Mer Souhaib Dammak annonce que le titre de Propriété de sa mère de 12 Pieds d'oliviers situé à Djebeniana Sfax provenant d'achat le 22 Juillet 1966 dressé par les notaires Abdesalem Madiouni et Tayeb Makni a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2024X00080DIVD2

Déclaration de perte d'un titre de propriété

Mr. Ali ben Belgacem ben Hriz Gasmi titulaire de la C.I.N n°07307800 délivrée le 13/12/2019 ; déclare avoir perdu son titre de propriété numéro objet du titre foncier n°13635 Manouba, muni d'un certificat de perte numéro 23 reçu de la part du Centre de la Garde nationale de Tabourba le 15/01/2024.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 23 janvier 2024.

2024400100DIVD2

LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT

Office de la Marine Marchande et des Ports

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Conformément à l'article 5 de la loi n°89 -21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes

N°	Désignation	Nombre	Caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de découverte	Date de découverte	Lieu de dépôt
01	BARQUE EN BOIS	01	Longueur 12 ,70 m Largeur : 4,00 m Profondeur :1.44 m	**Couleur** : Bleu et blanc Rouge et jaune sur les côtés **Etat** : Moyen **Moteur :** Fiat IVECO 6 cylindres couleur rouge	Au large de la mer	27/03/2023	Base nautique de la Marine Nationale de Sfax
07/2022	BARQUE EN BOIS	01	Longueur 4 ,90 m Largeur : 1,55 m Profondeur :0.5 m Sans moteur	**Couleur** : Vert **Etat** : valable pour la navigation	Les côtes de Quarat an Kerken nah	30/11/2022	Entrepôt municipal de Ramla – Kerkennah

2024R00145DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat du Kef

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1495 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat du **Kef**;
- Vu le décret n° 96-2040 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat du **Kef**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat du **Kef** porte à la connaissance du public qu'en date du **13/12/2023**,les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat du Kef.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat du Kef, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie approximative En m2	Limites	T.P.D
Sidi Abd Elbassit	Tajerouine	477694	**Nord** : La Parcelle cadastralle Secteur «B » Sidi Abd Elbassit **Sud** : La Parcelle cadastralle Secteur «B » Sidi Abd Elbassit **Est** : La Parcelle cadastralle Secteur «B » Sidi Abd Elbassit **Ouest** : La Parcelle cadastralle Secteur «B » Sidi Abd Elbassit	101685
Jazza	Tajerouine	217031	**Nord** : La Parcelle cadastralle Secteur «N » Jazza **Sud** : La Parcelle cadastralle Secteur «N » Jazza **Est** : La Parcelle cadastralle Secteur «N » Jazza **Ouest** : La Parcelle cadastralle Secteur «N » Jazza	101684
Jazza	Tajerouine	265022	**Nord** : La Parcelle cadastralle Secteur «N » Jazza et La Parcelle cadastralle Secteur «Q » Jazza **Sud** : La Parcelle cadastralle Secteur «R » Jazza et La Parcelle cadastralle Secteur «Q » Jazza **Est** : La Parcelle cadastralle Secteur «N » Jazza et La Parcelle cadastralle Secteur «Q » Jazza **Ouest** : La Parcelle cadastralle Secteur «N » Jazza	101683

Jazza	Tajerouine	56734	**Nord** : La Parcelle cadastralle Secteur «R » Jazza **Sud** : La Parcelle cadastralle Secteur «R » Jazza **Est** : La Parcelle cadastralle Secteur «R » Jazza **Ouest** : La Parcelle cadastralle Secteur «R » Jazza	101682
Jazza	Tajerouine	86707	**Nord** : La Parcelle cadastralle Secteur «R » Jazza **Sud** : La Parcelle cadastralle Secteur «R » Jazza **Est** : La Parcelle cadastralle Secteur «R » Jazza **Ouest** : La Parcelle cadastralle Secteur «R » Jazza	101681
Jazza	Tajerouine	242596	**Nord** : La Parcelle cadastralle Secteur «F » Jazza **Sud** : La Parcelle cadastralle Secteur «F » Jazza **Est** : La Parcelle cadastralle Secteur «F » Jazza **Ouest** : La Parcelle cadastralle Secteur «F » Jazza	101680
Jazza	Tajerouine	101903	**Nord** : La Parcelle cadastralle Secteur «H » Jazza **Sud** : La Parcelle cadastralle Secteur «H » Jazza **Est** : La Parcelle cadastralle Secteur «H » Jazza **Ouest** : La Parcelle cadastralle Secteur «H » Jazza	101679
Gharn Halfaya	Tajerouine	641642	**Nord** : T.F N° 118 et Route Non Pavée **Sud** : La Parcelle cadastralle Secteur «G » Gharn Halfaya **Est** : T.F N° 118 **Ouest** : La Parcelle cadastralle Secteur «G » Gharn Halfaya	101678
Gharn Halfaya	Tajerouine	70808	**Nord** : T.F N° 118 et La Parcelle cadastralle Secteur «H » Gharn Halfaya **Sud** : Route Non Pavée **Est** : T.F N° 118 **Ouest** : La Parcelle cadastralle Secteur «H » Gharn Halfaya	101677
Gharn Halfaya	Tajerouine	242237	**Nord** : La Parcelle cadastralle Secteur «H » Gharn Halfaya **Sud** : La Parcelle cadastralle Secteur «H » Gharn Halfaya **Est** : La Parcelle cadastralle Secteur «H » Gharn Halfaya **Ouest** : La Parcelle cadastralle Secteur «H » Gharn Halfaya	101676

Oubida	Dahmani	97894	**Nord** : La Parcelle cadastralle Secteur «Q » Oubida **Sud** : La Parcelle cadastralle Secteur «Q » Oubida **Est** : La Parcelle cadastralle Secteur «Q » Oubida **Ouest** : La Parcelle cadastralle Secteur «Q » Oubida	101655
Oubida	Dahmani	162505	**Nord** : La Parcelle cadastralle Secteur «Q » Oubida **Sud** : Route Non Pavée **Est** : La Parcelle cadastralle Secteur «Q » Oubida **Ouest** : La Parcelle cadastralle Secteur «Q » Oubida	101654
Oubida	Dahmani	450663	**Nord** : La Parcelle cadastralle Secteur «Q » Oubida **Sud** : La Parcelle cadastralle Secteur «P » Ebba **Est** : Route Non Pavée **Ouest** : T.F N° 1374 Kef	101653
Oubida	Dahmani	133885	**Nord** : La Parcelle cadastralle Secteur «P » Ebba **Sud** : La Parcelle cadastralle Secteur «P » Ebba **Est** : La Parcelle cadastralle Secteur «P » Ebba **Ouest:** La Parcelle cadastralle Secteur «P » Ebba	101652
Ebba	Dahmani	1427952	**Nord** : La Parcelle cadastralle Secteur «P » Ebba **Sud** : La Parcelle cadastralle Secteur «J » Ebba **Est** : La Parcelle cadastralle Secteur «P » Ebba et La Parcelle cadastralle Secteur «J » Ebba **Ouest** : La Parcelle cadastralle Secteur «P » Ebba	101651

2024R00136MINA4